



Paris, le 23 septembre 2011

Avis n°5 du Haut comité relatif aux dossiers d'enquête publique concernant les installations nucléaires de base.

Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire est profondément attaché à ce que les débats liés aux enquêtes publiques soient authentiques, et à ce que les populations soient complètement éclairées sur tous les éléments liés aux dossiers présentés.

Dans le contexte actuel d'analyse et de retour d'expérience à la suite de l'accident de Fukushima, le Haut comité attire l'attention des autorités compétentes afin que l'opportunité de telles enquêtes publiques soit soigneusement pesée au regard de ces exigences, par exemple dans le cas du projet de réacteur EPR à Penly.

Le Haut comité estime essentiel que les conditions de temps, de moyens et de complétude de l'information disponible soient réunies pour permettre aux acteurs concernés par ces enquêtes publiques d'y participer pleinement.

Le Président,

Henri REVOL